

DEMI-PENSION

Votre enfant a la possibilité de prendre ses repas de midi au collège (sauf le mercredi). Quatre forfaits sont proposés :

Forfait 4 repas/semaine - Forfait 3 repas/semaine - Forfait 2 repas/semaine
(Les jours sont fixes et définis en début de trimestre)

Ces frais d'hébergement sont forfaitaires, payables par trimestre selon les dispositions suivantes :

Attendre la réception de la facture avant de régler la cantine

A TITRE INDICATIF

Tarifs 2019

Trimestre : Janvier à Mars 2019

Forfait 4 jours (40 repas) : 123.60 €

Forfait 3 Jours (30 repas) : 94.80 €

Forfait 2 Jours (20 repas) : 65,00 €

Tarif du ticket repas ((élève déjeunant occasionnellement - hors forfait) à l'unité : 4 €

Une aide, en fonction des ressources, peut être demandée dans le cadre du fonds social collégien ou des cantines.

Contactez Mme Bonny, Assistante Sociale scolaire.

Le tarif sera revu au 1^{er} janvier 2020

J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un forfait.

Ne peuvent donner lieu à déduction que les absences de **15 jours au moins, justifiées par certificat médical.**

Le paiement en ligne est également possible. Voir le tutoriel qui sera mis en ligne prochainement.